

L'ÉCOLE

Syndicaliste

N° 431
mars 2020

SNUDI
FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, PsyEN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière

Crise sanitaire

**Le SNUDI-FO défend
en toute indépendance
les droits, le statut
et la sécurité
des personnels**



La défense de toutes les revendications est plus que jamais d'actualité !



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

A lors que la crise sanitaire se développe, les médias rapportent des images d'hôpitaux saturés, de personnels débordés ...

Le gouvernement rend hommage aux « héros en blouses blanches », se félicite que les Français applaudissent le personnel hospitalier de leur balcon, mais peut-on oublier que depuis 2003, plus de 100 000 lits d'hôpitaux ont été fermés dont 4 178 rien que pour cette année ? Doit-on passer sous silence le fait que le gouvernement a apporté une fin de non-recevoir à la grève des urgentistes qui revendiquaient plus de lits, plus de postes ? Sans parler du refus du gouvernement d'organiser le dépistage des salariés, qu'il soient hospitaliers, enseignants... ! Et que dire de l'incapacité de ce gouvernement à mettre à disposition le matériel indispensable dans les hôpitaux (respirateurs, masques de protection...) ?

La destruction des services publics, dénoncée par FO depuis des années, a malheureusement un coût. La défense des revendications est donc plus que jamais d'actualité.

Le SNUDI-FO intervient quotidiennement pour défendre les droits et la sécurité des enseignants

L'enseignement n'échappe pas à la règle. Que constate-t-on dans les écoles depuis l'annonce de leur fermeture ? Des consignes floues, contradictoires et parfois allant à l'encontre du bon sens. Dans ce contexte, le SNUDI-FO s'est attaché, en toute indépendance, à faire ce pour quoi un syndicat est constitué, c'est-à-dire à défendre le statut, les droits, les conditions de travail et la sécurité des personnels.

Ainsi, les syndicats départementaux sont intervenus pour que l'accueil des enfants de soignants soit organisé sur la base du volontariat. Ils interviennent encore quotidiennement pour que ces enseignants volontaires soient équipés du matériel de protection minimum (masques, gants, gel hydro-alcoolique) ... ce qui n'est toujours pas le cas ! Ils agis-

sent aussi pour que cessent les pressions et le « flicage » des personnels dans le cadre de la continuité pédagogique.

Le gouvernement veut profiter de la crise pour accélérer la déréglementation

Par ailleurs, il est clair que ce gouvernement utilise l'épidémie pour remettre en cause les statuts et le droit du travail. Ainsi, la loi « d'état d'urgence » habilite le gouvernement à déroger par ordonnances au Code du travail et au Statut général de la Fonction publique : congés payés, temps de travail, repos sont déréglementés.

Par exemple, la loi prévoit de transformer la période du confinement en congés. Ainsi, elle permet « à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de réduction du temps de travail et des jours de repos affectés sur le compte épargne-temps du salarié, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités d'utilisation définis par le livre 1^{er} de la troisième partie du code du travail, les conventions et accords collectifs ainsi que par le Statut général de la Fonction publique. » Le ministre Blanquer ne cache d'ailleurs pas qu'il envisage la réduction des congés d'été, comme si les collègues volontaires dans les écoles ou confinés chez eux étaient actuellement en vacances !

Nous ne renoncerons à aucune de nos revendications !

Dans cette situation, le SNUDI-FO, avec sa fédération, se refuse à mettre les revendications sous le tapis au nom d'une quelconque « unité nationale » avec ce gouvernement qui s'en prend méthodiquement à tous nos acquis sociaux.

Postes, statuts, salaires, services publics... quelles que soient les circonstances, nous ne renoncerons à aucune de nos revendications ! Et surtout pas à l'exigence du retrait de la réforme des retraites. Aucun collègue n'a oublié que c'est un conseil des ministres extraordinaire « spécial Coronavirus » le 29 février qui a déclenché le 49.3 pour faire passer la réforme en force !

Faites connaître ce journal à vos collègues, proposez-leur de se syndiquer au SNUDI-FO afin de défendre et de reconquérir nos droits ! ■

page 2 - édito

pages 3 - 5 - coronavirus

pages 5 - 7 - CHS CTM covid-19

pages 8 - 11 - entretien SG FNEC

page 12 - retraites, répression

page 13 - pseudo revalorisation

page 14 - diminution congés

page 15 - mouvements

pages 16 - 17 - AESH

page 18 - inclusion systématique

page 19 - SEGPA

page 20 - places concours

page 21 - 50 M€ maternelles privées

page 22 - Créteil - cité éducative

page 23 - La Guadeloupe en grève

page 24 - dernière minute